

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 17 mai 2023,

ACCÈS AUX SOINS : UN DEVELOPPEMENT SOUTENU DE L'EXERCICE COORDONNÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LE RHÔNE EN 2022

L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Rhône soutiennent ensemble l'exercice coordonné des professionnels de santé sur le territoire de la Métropole et du Rhône. Ce soutien se matérialise notamment au travers de la signature d'accords qui reprennent les engagements et financements réciproques des signataires. En 2022, ce sont 15 nouveaux accords conventionnels interprofessionnels (ACI) qui ont été signés, soit 7 nouvelles communautés professionnelles territoriales de santé et 8 maisons de santé pluriprofessionnelles supplémentaires.

Garantir des soins de qualité en proximité : objectif premier des organisations coordonnées en santé

Les organisations coordonnées en santé regroupent des professionnels de santé d'un même territoire dans le but de faciliter et fluidifier l'accessibilité des soins aux habitants. Elles permettent d'organiser la prise en charge des patients en termes de prévention, d'orientation dans le système de santé, et de suivi médical.

Deux types d'organisations existent : les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui s'adressent à un territoire, et les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) qui s'organisent autour d'une même patientèle.

L'ARS et la CPAM du Rhône se coordonnent pour accompagner les professionnels de santé dans l'élaboration de leur projet et leur permettent, au travers de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs et pérennes pour les aider à déployer leurs actions.

En chiffres

En 2022, 7 nouveaux accords ont été signés avec des CPTS dans le département.

Cela représente un financement total de 3,4 millions d'euros par la CPAM du Rhône et de 105 000 euros par l'ARS.

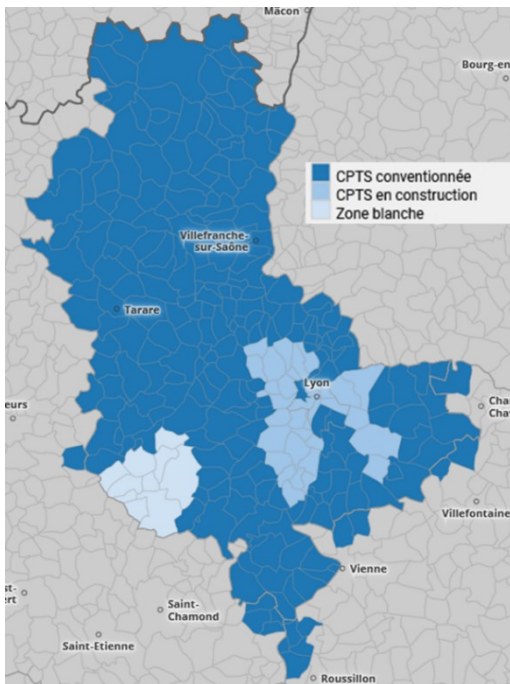
Au total, on compte dans le Rhône 16 CPTS conventionnées et 56 MSP labellisées dont 49 sont signataires d'un contrat ACI bénéficiant de ce fait d'un accompagnement et d'un soutien financier de la part de l'ARS et de la CPAM du Rhône.

Création de 7 nouvelles CPTS dans le Rhône en 2022

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) réunissent des professionnels de santé qui s'organisent autour d'un projet de santé commun sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

Elles répondent ainsi à 2 objectifs :

- améliorer l'organisation des soins de ville pour faire face aux enjeux du développement des soins en ambulatoire (augmentation des maladies chroniques, tension démographique pour certaines catégories de professionnels de santé et pour certains territoires) ;
- développer l'exercice coordonné entre la ville et l'hôpital et ainsi permettre aux patients de limiter les ruptures dans leurs parcours de soins.



Les CPTS ont pour mission d'améliorer l'accès à un médecin traitant et de développer des actions de prévention ciblées :

- La CPTS de Lyon 7 a ainsi mis en place des ateliers réguliers de prévention de l'obésité dans le quartier de Gerland.
- La CPTS du Grand Large s'est quant à elle intéressée à la prévention des maladies sexuellement transmissibles auprès des mineurs.

Dans le département du Rhône, 84% de la surface du département est déjà couverte par une CPTS et 54% de la population en bénéficie. Ce sont 1234 professionnels de santé qui sont adhérents à l'une des 16 CPTS du territoire.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, il existe 77 CPTS, 55% du territoire est couvert, 57% de la population en bénéficie.

Huit nouvelles maisons de santé pluri professionnelles (MSP) créées en 2022

Les maisons de santé pluri professionnelles (MSP) sont des structures dans lesquelles différentes catégories de professionnels de santé (médecins, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes etc.) s'organisent pour travailler ensemble. Avec les MSP, les patients bénéficient d'une offre de soins de proximité et d'une prise en charge globale de leurs problématiques de santé.

Ce mode d'exercice facilite les échanges interprofessionnels et permet de garantir la simplification et la continuité des parcours de soins.

En 2022, 8 nouvelles MSP labellisées et signataires d'un contrat ACI ont vu le jour dans le Rhône.

Dans le département du Rhône, ce sont ainsi 830 professionnels de santé qui exercent dans l'une des 56 MSP (15 professionnels de santé en moyenne par MSP).

43 d'entre elles sont conventionnées via un contrat ACI. Depuis le début d'année 2023, 8 nouvelles signatures de contrat ACI ont déjà eu lieu.

Au total, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, il existe 345 MSP.

Pour en savoir + :

- [Être accompagné dans la création et le fonctionnement d'une MSP | Portail d'accompagnement des professionnels de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)
- [Créer une maison de santé pluriprofessionnelle | Portail d'accompagnement des professionnels de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)
- [Exercice libéral : Les structures de santé pluriprofessionnelles | ameli.fr | Médecin](#)

Contacts presse

CPAM du Rhône – Sara Hussenbocus
07 64 00 92 63
presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

